



💰 CELI – Compte d'épargne libre d'impôt

- **Caractéristiques :**
 - Cotisations non déductibles, mais retraits **sans impôt** et **sans obligation de remboursement**.
 - **Plafond 2025 : 7 000 \$**
Si vous n'avez jamais cotisé, le cumul depuis 2009 pourrait dépasser **102 000 \$**.
- **Stratégie :** Idéal pour des projets à moyen terme, avec une croissance à l'abri de l'impôt, peu importe le revenu.

⚠️ Attention aux excédents

- *Cotisations excédentaires : pénalité de 1 % par mois.*
- *Si vous détenez plusieurs CELI, vous êtes responsable du calcul des droits.*
- *Solution : Notre équipe tient un registre pour éviter les excédents. Contactez-nous pour regrouper vos CELI via transfert.*

🏡 CELIAPP – Épargne libre d'impôt pour première propriété

- Cotisation déductible du revenu imposable.
- **Plafond 2025 : 8 000 \$** (cumul depuis 2023 : 24 000 \$).
- **Plafond à vie : 40 000 \$.**
- **Date limite : 31 décembre** pour bénéficier de la déduction cette année.
- **Stratégie :** Transfert possible depuis votre CELI vers votre CELIAPP.

💡 *Astuce : Vous pouvez soutenir un enfant adulte en lui offrant les fonds pour cotiser à son CELIAPP (vous ne pouvez pas cotiser directement).*

💻 REER – Régime enregistré d'épargne-retraite

- Cotisation déductible du revenu imposable.
- **Plafond 2025 : 32 490 \$ ou 18 % du revenu gagné.**
- **Date limite : 2 mars 2026** pour la déduction 2025.

🎓 REEE – Épargne-études

- Pas de date limite annuelle, mais cotiser avant le **31 décembre** maximise les subventions gouvernementales pour l'année en cours.
- Idéal pour préparer l'avenir scolaire de vos enfants ou proches.

💻 Autres points à discuter avant la fin de l'année

- **Cristallisation de pertes fiscales** : Vendre un titre en perte pour compenser un gain en capital.
- **Dons de bienfaisance** : Déductibles d'impôt si effectués avant le 31 décembre.
- **Revue de portefeuille** : Rééquilibrage selon vos objectifs pour 2026.

Découvrir les régimes d'épargne